

DIPLOME UNIVERSITAIRE
MÉDECINE TROPICALE et SANTÉ MONDIALE

UFR de rattachement : UFR des Sciences Médicales.

Il est créé à l'université de Bordeaux à compter de l'année universitaire 2025/2026, un diplôme universitaire intitulé « Diplôme Universitaire de Médecine tropicale et santé mondiale ».

1/ Objectifs de la formation :

Cet enseignement a pour objectif la préparation à la prise en soins des maladies spécifiquement tropicales ou particulièrement prévalentes en milieu tropical, ainsi que le développement d'une culture médicale en rapport avec les enjeux de santé mondiale et les approches de santé communautaire. Bien qu'abordant certains concepts de santé publique, il s'adresse prioritairement à des professionnels de terrain.

2/ Responsables :

Professeur Denis MALVY (responsable)
Docteur Alexandre DUVIGNAUD (co-responsable)
Centre René Labusquière
Université de Bordeaux
146, rue Léo Saignat
33076 BORDEAUX Cedex
05 57 57 14 28
crl@u-bordeaux.fr

3/ Organisation générale de la formation :

3-1 Capacité d'accueil :

Minimum 12 et maximum 40

3-2 Durée de la formation :

La formation dure 1 an et a lieu tous les ans.

Les enseignements se déroulent de janvier à avril.

3-3 Enseignement théorique :

L'enseignement d'un volume horaire global de **90 heures** comporte des **enseignements théoriques en distanciel synchrone (80 heures)** répartis entre les mois de janvier et avril, ainsi que la préparation d'un **travail personnel dans le cadre d'une classe inversée (10 heures)**.

Les enseignements sont organisés en **5 modules** :

- 1/ Grandes endémies tropicales : paludisme, infection à VIH, hépatites virales chroniques, tuberculose ;
- 2/ Maladies tropicales négligées ; parasitologie et mycologie tropicales ;
- 3/ Maladies infectieuses émergentes en milieu tropical ;
- 4/ Médecine des voyages et des migrants ; approche clinique syndromique ;
- 5/ Santé mondiale ; santé publique ; une seule santé ; maladies non transmissibles.

NB : bien que certaines unités d'enseignement composant ce diplôme soient communes avec celles dispensées dans le cadre de la 1^{ère} année de la Capacité de Médecine Tropicale, la validation du présent diplôme ne donne pas accès à la 2^{ème} année de la Capacité de Médecine Tropicale.

3-4 Stages :

Ce diplôme n'est pas ouvert aux stages.

4/ Conditions d'inscription :

Peuvent prétendre à s'inscrire :

- Les titulaires d'un Diplôme d'Etat de Docteur en Médecine ou en Pharmacie délivré par une Université française, ou d'un titre étranger équivalent,
- Les étudiants ayant validé le 2^{ème} cycle des études médicales ou pharmaceutiques dans une Université française (incluant les internes et les docteurs juniors en médecine et les internes en pharmacie) ou ayant validé un niveau équivalent dans une Université étrangère (incluant les étudiants étrangers inscrits en DFMS ou DFMSA auprès d'une Université française),
- Sur dérogation et après examen de leur dossier et de leur projet professionnel par les responsables du diplôme, les titulaires d'un Diplôme d'Etat d'Infirmier.

Il conviendra de joindre au dossier de candidature : un curriculum vitae, une lettre de motivation et le diplôme requis pour accéder à la formation (a minima).

5/ Coût de la formation :

- Formation initiale : **600€/an**
- Formation continue :
 - Reprise d'études non financées : **800€/an**
 - Reprise d'études financées : **1400€/an**

Auquel s'ajoutent les droits d'inscription correspondant à la base du droit d'inscription de Licence.

6/ Contrôle des connaissances et conditions de validation :

6-1 Nombre de session :

Il est organisé 2 sessions : 1 session entre mai ou juin et 1 session de rattrapage en septembre.

6-2 Nature des épreuves :

L'examen consiste en :

- Une **épreuve écrite anonyme** d'une durée de **2 heures**, comprenant de manière exclusive ou panachée **deux sous épreuves parmi** :
 - Une **étude de cas avec questions rédactionnelles** et/ou
 - Une **série de questions à réponses multiples (QRM)**.

Chacune des deux épreuves est notée sur 20 points.

6-3 Validation :

Pour être déclaré admis, le candidat doit :

- Obtenir la moyenne générale à l'épreuve écrite et ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'une des deux sous épreuves qui la compose,
- Satisfaire aux conditions d'assiduité.

Le jury pourra prendre en compte la qualité du travail personnel réalisé dans le cadre de la classe inversée pour repêcher les candidats ayant obtenu moyenne générale comprise entre 9 et 10 points sur 20 aux épreuves écrites, sous réserve de l'absence de note éliminatoire (inférieure à 5/20) à l'une des deux sous des épreuves qui la compose.

6-4 Dispositions prévues en cas d'échec :

Le redoublement n'est pas autorisé.

7/ Délivrance du diplôme :

Après obtention, le Diplôme est remis à l'étudiant :

- Par voie postale après une demande écrite
- En main propre sur présentation d'une pièce d'identité

Création : Conseil UFR des Sciences Médicales du 16/06/2025
Conseil du Collège Sciences de la santé du 16/07/2025
(Version 1)